

Y A-T-IL DES HÉROS CHEZ VOUS?



LES AVERTISSEURS DE MONOXYDE DE CARBONE SAUVENT DES VIES

QUELS SONT LES RISQUES?

Plus de **65 %** des blessures et décès causés par le monoxyde de carbone (CO) ont lieu dans des domiciles.

En Ontario, beaucoup de domiciles comptent en moyenne de 4-6 appareils à combustible produisant du CO :

Bois, Gaz naturel ou Propane

-Foyer

- Séchoir

-Appareil de chauffage - Cuisinière

Appareil de chauffage portative au gaz

Gaz naturel ou Propane Chauffe-eau

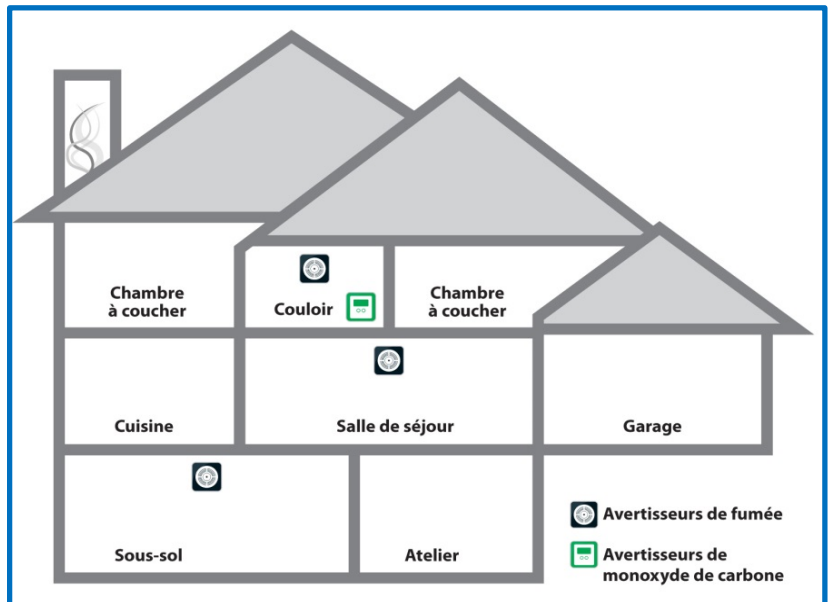
Générateur de carburant portable

À QUOI SERT UN AVERTISSEUR DE CO?

Seul un **avertisseur de CO fonctionnel** peut vous signaler la présence de CO pour que vous puissiez assurer la sécurité de votre famille.

L'exposition au CO peut causer des **symptômes s'apparentant au rhume**.

Si l'avertisseur de CO retentit et que vous ou d'autres personnes présentez des symptômes d'intoxication au CO, **faites immédiatement sortir tout le monde du domicile**. Composez le 9-1-1 ou le numéro des services d'urgence une fois l'extérieur.



Comment puis-je protéger ma famille?

- ❖ Faites inspecter les événements et les appareils à combustible de votre domicile chaque année. Trouvez un entrepreneur certifié à cosafety.ca.
- ❖ Si votre maison est équipée d'un appareil à combustible ou d'un foyer ou si elle comprend un garage attenant, installez un avertisseur de CO près de toutes les chambres.
- ❖ Pour une protection optimale, installez des avertisseurs de CO à tous les étages du domicile.
- ❖ Testez les avertisseurs de CO tous les mois et changez les piles au moins une fois par année. Remplacez-les selon les recommandations du fabricant



Service d'incendie et d'urgence de Nipissing Ouest
104-225 RUE HOLDITCH
STURGEON FALLS, ONTARIO • P2B 1T1
(705) 753 -1171 • WNFS.CA

Bureau du commissaire des incendies et de la
gestion des situations d'urgence
www.ontario.ca/commissairesdesincendies